



« Source de culture, source d'inspiration... »

Le Bavard d'Upton

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

AVIS IMPORTANT RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Du 13 au 15 novembre 2023

Entre 7 h 30 et 17 h, les employés de la Municipalité effectueront les travaux de rinçage du réseau d'aqueduc.

En quoi consistent les travaux?

Il s'agit d'évacuer du réseau les particules et débris qui pourraient s'accumuler sur les parois. Pour ce faire, la vitesse de circulation de l'eau est augmentée et l'eau souillée est évacuée par les bornes d'incendie. Les opérations sont réalisées à l'aide de routes de rinçage prédéterminées qui favorisent un meilleur nettoyage.

Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille). Cela peut occasionner certains désagréments. Il n'y a toutefois aucun danger pour la santé et vous n'avez pas besoin de faire bouillir l'eau.

Que faire en cas d'eau rouillée?

La Municipalité vous conseille d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.

Comme il s'agit d'une opération d'envergure, il se peut que votre eau soit rouillée à divers intervalles. Vous pourrez toutefois effectuer le lavage des tissus et de la vaisselle en dehors des heures mentionnées ci-dessus.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service des travaux publics en composant le 450 549-5611.

La Municipalité s'excuse des incon vénients liés à ces travaux nécessaires pour le maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.



CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

En se promenant dans Upton, au cours des dernières semaines, on pouvait remarquer un grand nombre de citoyens s'affairant sur leur terrain en vue de l'hiver. Le personnel du Service des travaux publics se consacre aux mêmes tâches dans les parcs et autres espaces collectifs. Ramasser les feuilles, tailler certaines plantes, tondre les pelouses une dernière fois, bref, il y a de quoi s'occuper.

Novembre est déjà à nos portes et le temps des Fêtes qui vient à grand pas. Cette période de l'année où les mots « PARTAGE-ENTRAIDE-COMMUNAUTÉ » prennent tout leur sens !

Le mois de novembre est fort probablement un des plus occupés au niveau municipal. Prévoir le budget pour la prochaine année, planifier les projets et considérer les demandes de citoyens, des organismes et des entreprises, tout en veillant à l'intérêt général de la population. Les détails vous seront présentés ultérieurement. Soyez assurés qu'en tant qu'élus nous sommes aussi des payeurs de taxes.

N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023. À 2 h du matin, nous reculons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est (ou heure d'hiver) et gagnerons une heure de sommeil.

L'interdiction de stationnement sur la voie publique de 23 h à 7 h sera effective le 15 novembre prochain. Nous vous invitons à respecter la consigne afin de permettre aux déneigeurs de bien effectuer le déneigement de nos rues.

Je ne pourrai terminer sans vous inviter à participer au Marché de Noël qui se tiendra les 25 et 26 novembre prochain au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie. Vous pourrez y découvrir un large éventail de produits locaux.

Je demeure à l'écoute de vos commentaires ou suggestions et vous pouvez m'écrire à l'adresse courriel : info@upton.ca.

Au nom des membres de votre Conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison !

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5626
	Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire loisirs@upton.ca	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le **mardi 03 octobre 2023** à 19h55 tenue à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du **7 septembre 2023** et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard et Barbara Beugger et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque, et Éric Jodoin

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Projet de règlement - Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin – Zone 208

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin;

Monsieur le maire invite la directrice générale et greffière-trésorière à présenter le projet du règlement numéro 2023-363;

La directrice générale et greffière-trésorière présente et explique le projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

À la suite des informations communiquées par la directrice générale, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

Période de questions :

Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 20h00.

Robert Leclerc
Maire

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 03 octobre 2023 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet,

Mesdames les conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Monsieur le conseiller : Pierre Dufresne

Les conseillers Mathieu Beaudry, Éric Jodoin et Claude Larocque sont absents.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière et est également présente.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant le sujet inscrit au point 2.13 :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

2.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-366 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur le 20e Rang

2.7 Adhésion aux Fleurons du Québec

2.8 Mise à jour politique salariale des employés non syndiqués

2.9 Adoption de la stratégie de gestion d'actifs municipaux

2.10 Adoption du Plan d'intervention des bâtiments de la municipalité d'Upton – Gestion des actifs

2.11 Offre de services pour la gestion documentaire

2.12 Demande d'aide financière - Le Corps de cadets 2006 d'Acton Vale

~~2.13 Renouvellement du contrat de service d'entretien ménager de l'entreprise Services d'entretien VP inc.~~

2.14 Adoption Budget de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2023

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-368 modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

3.3 Entérinement - Embauche d'une pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

3.4 Demande d'aide financière pour formation de pompiers à temps partiel

3.5 Offre de services professionnels – Révision du plan architectural « Centre multifonctionnel et caserne d'incendie »

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2023

4.2 Autorisation - Paiement d'une prime d'intérim en remplacement du directeur des travaux publics

4.3 Offre de services professionnels – Réfection de la chaussée du 20e rang – Étude géotechnique préliminaire

4.4 Achat de pneus d'hiver pour le camion de déneigement – 10 roues

5. Hygiène du milieu

6. Santé et bien-être

6.1 Déneigement – Renouvellement entente Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

6.2 Ouverture des soumissions - Fourniture d'abrasif saison 2023-2024 - Adjudication

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2023
- 7.2 Adoption du second projet - Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin
- 7.3 Adoption du Règlement numéro 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »
- 7.4. Demande de dérogation mineure : 2023-12 au 1242, chemin Pénelle – Lot 1 958 099 – Zone 509 portant sur l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel de type garage détaché en cour avant.
- 7.5 Annulation de l'avis d'infraction – Lot 1 959 844
- 7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-369 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.
8. Loisirs et culture
- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2023
- 8.2 Renouveau - Entente de loisirs avec la Ville de Granby
- ## 9. Affaires diverses
- ## 10. Période de questions
- ## 11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.2 Adoption – Procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.3 Comptes à payer

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'accepter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2023 pour une somme de 335 270,38\$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une SOMME DE 61 817,50\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.4 Première période de questions du public

Le conseil répond lorsque possible, aux questions posées par les citoyens sur place.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-366 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur le 20e Rang

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2023-366 un emprunt de 2 800 000\$ et une dépense de 2 800 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et voirie sur le 20e RANG;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur,

Pierre Dufresne dépose une copie du projet de règlement numéro 2023-366 décrétant un emprunt de 2 800 000\$ et une dépense de 2 800 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et voirie sur le 20e RANG.

Projet de règlement soumis selon les coûts estimés reçus par le 27 septembre 2023 par la firme « Consultec INC ».

2.7 Adhésion aux Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE le programme national de classification horticole « Les Fleurons du Québec » pour les municipalités, connaît un succès;

CONSIDÉRANT QUE la classification horticole des fleurons (de 1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts des municipalités et de leurs citoyens pour verdifier leur environnement et embellir leur milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles;

CONSIDÉRANT QUE « Les Fleurons du Québec » sont une source de motivation pour les municipalités et leurs citoyens d'améliorer, année après année, leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE parmi les avantages inclus dans l'adhésion on y retrouve : la visite d'un classificateur professionnel, un rapport d'évaluation incluant des pistes d'amélioration pour l'embellissement horticole de la Municipalité, la signalisation officielle des Fleurons du Québec ainsi que des outils d'information destinés aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'adhérer aux Fleurons du Québec pour un tarif triennal de 1 388 \$ pour les années 2024 à 2026. Les taxes applicables sont en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.8 Mise à jour politique salariale des employés non syndiqués

ATTENDU la résolution numéro 233-08-2022 autorisant l'adoption d'une Politique salariale des employés municipaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour la politique salariale des employés afin d'assurer l'équité entre eux et de respecter la Loi sur les normes du travail du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris note des modifications à apporter à la politique salariale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU d'autoriser madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière à mettre à jour la politique salariale des employés non syndiqués et de signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2.9 Adoption de la stratégie de gestion d'actifs municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton est en processus de mettre en place un système de gestion des actifs;

ATTENDU QUE la stratégie de gestion d'actifs visant à :

- Définir les actions à poser pour promouvoir une saine des actifs au sein de la municipalité;
- Mettre en lumière le rôle de la gestion des actifs dans l'atteinte des objectifs stratégiques de la municipalité tout en considérant les principes établis dans la politique de la gestion des actifs;
- Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes et définir les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs en matière de gestion d'actifs;
- Définir les outils, procédures et pratiques qui seront utilisés dans le processus de gestion d'actifs;
- L'interrelation entre les composantes du système de gestion des actifs déjà en place dans la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la stratégie de gestion des actifs réalisée par la firme GID expert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte la stratégie de gestion d'actifs;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.10 Adoption du Plan d'intervention des bâtiments de la Municipalité d'Upton – Gestion des actifs

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton est en processus de mettre en place un système de gestion des actifs;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un plan d'intervention pour les bâtiments de la municipalité;

ATTENDU QUE le plan d'intervention sur les bâtiments et la voirie de la Municipalité d'Upton vise à définir les priorités d'interventions sur les actifs concernés au cours des 10 prochaines années;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention réalisé par la firme GID expert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte le plan d'intervention pour les bâtiments de la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.11 Offre de services pour la gestion documentaire

CONSIDÉRANT LE changement du plan de classification proposé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAHQ);

CONSIDÉRANT QUE les documents et archives doivent être classés conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité pour un total de 252 heures de travail, soit environ une journée par semaine;

CONSIDÉRANT L'offre de services de madame Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 5 832,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services pour la gestion documentaire de madame Maryse Deslandes, archiviste, et ce, pour un montant de 5 832,00 \$, incluant les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.12 Demande d'aide financière - Le Corps de cadets 2006 d'Acton Vale

ATTENDU QUE le Corps de cadets d'Acton Vale 2006 offre gratuitement plusieurs activités enrichissantes aux jeunes âgés de 12 à 18 ans d'Acton Vale et des municipalités environnantes;

ATTENDU QUE le Corps de cadets d'Acton Vale 2006 souhaite également laisser sa marque positive dans toute la région;

ATTENDU QUE le programme Cadets encourage les actes de civisme, la bonne forme physique et le dépassement de soi;

ATTENDU QUE le bénévolat et l'engagement social sont essentiels à l'organisation de cadets d'Acton Vale 2006;

ATTENDU QUE les dons assureront le bon fonctionnement et le développement des jeunes pour l'année 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit refusée la demande de don l'organisation de cadets d'Acton Vale 2006;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.13 Renouvellement du contrat de service d'entretien ménager de l'entreprise Services d'entretien VP inc.

SUJET REPORTÉ

2.14 Adoption Budget de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et nous l'a transmis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

de septembre ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'octobre, un budget de 650 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-368 modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2009-décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Codemunicipal du Québec, la conseillère, madame, Kelly Huard dépose une copie du projet de règlement numéro 2023-368 - modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

3.3 Entérinement - Embauche d'une pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT LE besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

CONSIDÉRANT L'intérêt de madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste à la MRC d'Acton, à l'égard du poste de pompière volontaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Côté-Lambert réside à Upton et possède les formations requises pour le poste de pompière volontaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE madame Amélie Côté-Lambert soit embauchée à titre de pompière volontaire à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie (SSI);

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.4 Demande d'aide financière pour formation de pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, deux (2) pompiers pour le programme opérateurs d'autopompe, un (1) officier, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit présentée une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton;

QUE soit autorisée madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, secteur finances, à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.5 Offre de services professionnels – Révision du plan architectural « Centre multifonctionnel et caserne d'incendie »

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réviser le plan architectural concernant le projet « Centre multifonctionnel et caserne de pompiers »;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la société « ARCHITECTURE S.A. » est comme suit :

- Technologue 105,00\$ / heure
- Architecte sénior 145,00\$ / heure
- Ingénieur 125,00\$ / heure
- Ingénieur senior 155,00\$ / heure

Frais de reproduction

- Reproduction grand format noir et blanc. : 0,75\$ / pi²
- Reproduction grand format couleur : 12,00\$ / pi²
- Frais de déplacement supplémentaires : 0,70\$ / km

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service proposée par l'entreprise « ARCHITECTURE S.A. » tel que présenté;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'octobre 2023, un budget de 4000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.2 Autorisation - Paiement d'une prime d'intérim en remplacement du directeur des travaux publics

ATTENDU QUE monsieur Patrick Laprise, chef d'équipe, a remplacé le directeur des travaux publics durant son absence;

ATTENDU QU'une prime de remplacement de 25 % du salaire de base de monsieur Laprise doit être accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, secteur finances, à procéder au dépôt de la prime de remplacement de 25 %;

QUE madame Ouellette soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.3 Offre de services professionnels – Réfection de la chaussée du 20e rang – Étude géotechnique préliminaire

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 320-09-2023 autorisant la tenue d'un appel d'offres public pour des travaux d'amélioration de la voirie du 20e Rang;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique préliminaire (reconnaissance des sols) dans le cadre du même projet;

CONSIDÉRANT L'offre de services reçue de l'entreprise Laboratoire GS inc. pour la réalisation d'étude géotechnique préliminaire au montant de 11 500 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée l'offre de services reçue par Laboratoire GS inc. au montant de 11 500 \$, plus taxes applicables;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.4 Achat de pneus d'hiver pour le camion de déneigement – 10 roues

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de huit pneus d'hiver sur le camion de déneigement, afin qu'il soit adéquat pour son service;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue le 13 septembre de l'entreprise « Centre du Pneu Upton inc. » au montant de 3 358 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée l'offre de services de l'entreprise « Centre du Pneu Upton inc. » pour la fourniture et l'installation des pneus;

QUE soit autorisée madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, secteur finances, à effectuer le paiement conformément à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Hygiène du milieu

6. Santé et bien-être

6.1 Déneigement – Renouvellement de l'entente de Saint-Théodore-d'Acton

CONSIDÉRANT LA fermeture du pont enjambant la rivière le Renne sur le 5e rang de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE depuis, la Municipalité d'Upton effectue le déneigement et le déglçage sur une partie du 5e rang du territoire de Saint-Théodore d'Acton, et ce, sur une distance de 1,4 kilomètre;

CONSIDÉRANT LA demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de renouveler l'entente pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation pour le mois d'août 2023 (variation sur 12 mois) pour la région métropolitaine de Montréal est de 4 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'accepter la demande de renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de procéder au déneigement et au déglçage d'une partie du 5e Rang de Saint-Théodore-d'Acton jusqu'à la fin de la saison hivernale 2023-2024 pour un montant de 5 469,78 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

6.2 Ouverture des soumissions - Fourniture d'abrasif saison 2023-2024 - Adjudication

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de 700 tonnes métriques d'abrasif et d'une réserve de 425 tonnes métriques auprès de trois fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le mardi 26 septembre 2023, à 11h00 :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Groupe BAUVAL	Service non disponible
Carrière d'Acton Vale Ltée	67 713, 10 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE le conseil accepte le rapport d'ouverture de soumissions de l'appel d'offres sur invitation tel que présenté;

QUE soit accordé le contrat pour la fourniture et le transport d'abrasif à l'entreprise « Carrière d'Acton Vale Ltée » au montant de 67 713,10 \$, incluant les taxes;

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2023 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Adoption du second projet - Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin

CONSIDÉRANT L'entrée en vigueur de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01) et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01, r. 1), le 1er septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire encadrer les activités de location à court terme au sein des résidences principales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire bonifier certaines dispositions concernant les pavillons de jardin, afin de faciliter l'application du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire également bonifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres, afin de mieux encadrer l'abattage autorisé lors de la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT LES recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des modifications réglementaires projetées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'adopter le second projet du règlement 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.3 Adoption du Règlement numéro 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »

CONSIDÉRANT L'entrée en vigueur de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01) et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01, r. 1), le 1er septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton désire encadrer les activités de location à court terme au sein des résidences principales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton désire notamment spécifier les renseignements requis lors d'une demande de certificat d'autorisation pour l'ajout, à titre d'usage complémentaire, d'un « usage hébergement collaboratif en résidence principale »;

CONSIDÉRANT LES recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des modifications réglementaires projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 2023-364 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-93 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.4. Demande de dérogation mineure : 2023-12 au 1242, chemin Pénelle – Lot 1 958 099 – Zone 509 portant sur l'implantation avant d'un projet d'un bâtiment accessoire résidentiel de type garage détaché en cour avant

CONSIDÉRANT LE dépôt de la demande en date du 24 août 2023 afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel en cour avant sur le lot 1 958 099;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2.2 du règlement de zonage 2002-90 n'autorise pas de bâtiment ni de construction accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la résidence construite dans les années 60 est implantée au fond de l'immeuble et que les cours arrière et latérales ne permettent pas d'y implanter raisonnablement un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain totale est de 4 989.5 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sans condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 958 099, l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel en cour avant à la condition que le bâtiment accessoire projeté respecte les normes d'implantation et de construction en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

7.5 Annulation de l'avis d'infraction – Lot 1 959 844

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été émis au propriétaire de l'immeuble situé au 611, rang de la Carrière à la suite de l'installation d'une roulotte sans avoir reçu préalablement un certificat d'autorisation délivré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'amende relative à l'infraction est de 200 \$ auquel s'ajoute 80 \$ de frais de cour pour un total de 280 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 332-09-2023 autorisant la demande de dérogation mineure concernant l'implantation de ladite roulotte pour la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE soit annulé l'avis d'infraction donné au propriétaire de l'immeuble situé au 611, rang de la Carrière;

QUE le conseil considère que la demande de dérogation a permis au propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur;

QU'advenant des frais encourus pour le dossier, la Municipalité sera responsable du paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-369 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2023-370 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame,

Kelly Huard dépose une copie du projet règlement numéro 2023-369 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'octobre 2023, un budget de 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2 Renouveau - Entente de loisirs avec la Ville de Granby

CONSIDÉRANT QU'une entente en matière de loisirs a été signée avec la Ville de Granby le 7 septembre 2017 afin de permettre aux citoyens d'accéder aux installations récréatives de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la date d'expiration de ladite entente est le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la proposition de signer une nouvelle entente pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton désire se prévaloir de la nouvelle entente offerte par la ville de GRANBY selon les modalités de l'option « coût à la carte »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, avec la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU de clore la séance à 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Robert Leclerc
Maire



Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023, on recule l'heure !

Bon à savoir: vous devez changer l'heure sur vos horloges «standard», mais probablement pas sur vos téléphones et ordinateurs car la majorité font le changement automatiquement.

Si vous faites partie de ceux qui se posent la grande question à chaque changement d'heure, rappelez-vous qu'en mArS on Avance et en novembRE on Recule.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

« Second projet de règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin »

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Objet du projet et demande de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 octobre 2023, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin.

Ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui visent l'ensemble du territoire.

2. Description des zones

Les personnes intéressées peuvent donc faire une demande afin que les dispositions du règlement soient soumises à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une demande relative à l'une des dispositions suivantes peut provenir de l'ensemble des zones du territoire de la Municipalité:

1. Autoriser un seul pavillon de jardin par terrain et fixer la superficie maximale (article 2);
2. Préciser la superficie totale de plancher allouée aux clients du kiosque de produits agricoles (article 3);
3. Autoriser un seul bâtiment à usage résidentiel au sein d'un projet intégré (article 4);
4. Régir la superficie occupée par l'usage complémentaire « location de chambres » et « hébergement collaboratif en résidence principale » (article 8);
5. Autoriser l'usage complémentaire « hébergement collaboratif » en résidence principale, uniquement pour les habitations unifamiliales isolées de la zone 208 (article 9).

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone ou le secteur de zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au 810, rue Lanoie à Upton, au plus tard le 2 novembre 2023;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 3 octobre 2023:

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée dans la municipalité ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 octobre 2023, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

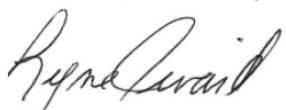
5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie à Upton, du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h00 et 13h00 et 16h30. Ce règlement peut également être consulté sur le site web de la Municipalité au www.upton.ca, dans l'onglet Ma Municipalité / Vie municipale / Avis publics.

Donné à Upton, ce 12^e jour du mois d'octobre 2023.



Lyne Rivard
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton
Entrée en vigueur

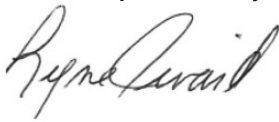
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 octobre 2023, le règlement numéro 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 11 octobre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Acton Vale

Donné à Upton, ce 24^e jour du mois d'octobre 2023.



Lyne Rivard
Directrice générale et greffière-trésorière

INFORMATIONS MUNICIPALES

LES ABRIS TEMPORAIRES, PAS AVANT LE 15 OCTOBRE



Nous vous rappelons que les abris temporaires (de type «Tempo®» par exemple) ne peuvent être installés avant le 15 octobre et doivent être remisés le 15 avril de l'année suivante.



STATIONNEMENT DE NUIT

Il est important de vous rappeler qu'il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. Soyez vigilant!

L'hiver, c'est malade!

Pour en profiter pleinement, mieux vaut se faire vacciner maintenant.

Pour en profiter pleinement, mieux vaut se faire vacciner maintenant.

Grippe • COVID-19
Infections à pneumocoque

Informez-vous et
prenez rendez-vous.



Votre  gouvernement

Québec 

Upton
Clinique de vaccination

Jeu 2 novembre de 13 h 15 à 19 h 30
Salle communautaire
885, rue Lanoie



Sur rendez-vous seulement à
ClicSante.ca ou
au 1 877 817-5279.

Ensemble : Désengorgeons le 9-1-1



Quand composer le 9-1-1 ?
ENSEMBLE, DÉSENGORGEONS LE 9-1-1

1 appel sur 3 au 9-1-1 n'est pas de nature urgente. Le réseau est engorgé !

Vous devez composer le 9-1-1 seulement si votre santé, votre sécurité ou vos biens sont menacés et que vous avez besoin d'une intervention immédiate des pompiers, des policiers ou d'une ambulance.



Ensemble : Désengorgeons le 9-1-1



Qui contacter pour une urgence municipale ?
ENSEMBLE, DÉSENGORGEONS LE 9-1-1

Saviez-vous qu'une urgence municipale ne doit pas être adressée au 9-1-1 ?

À la Municipalité d'Upton, contactez-nous au 450 549 5611 pour ce type d'appels. À titre exemple, voici quelques d'urgences municipales :

- Obstruction sur la route
- Bris d'aqueduc
- Embâcle
- Signalisation défectueuse





Guignolée d'Upton

La Guignolée d'Upton est en marche actuellement.

Cette année, c'est tout un défi que le comité de la Guignolée

doit relever avec le coût du panier d'épicerie qui a augmenté d'environ 25%. Les besoins se font de plus en plus sentir. Vous comprendrez que vos dons en argent et en denrées non périssables font toute la différence.

4 façons de donner :

À LA JOURNÉE EXTÉRIEURE SPÉCIALE

SAMEDI 2 DÉCEMBRE, ENTRE 9h ET 14h

Nous vous invitons à venir déposer vos denrées au coin de la route 116 et de la rue Bruneau.

Plusieurs bénévoles seront sur place pour prendre vos dons.

Café, biscuits et chocolat chaud vous attendent (359, rue principale)

DANS L'UNE DES BOÎTES DE DENRÉES

Du 7 novembre au 10 décembre

Dépanneur Steph

(261, rue principale)

Marché d'Upton

(747, rue Saint-Ephrem)

Restaurant Wigwam

(425, rue principale)

Des tirelires pour des dons en argent seront installées dans plusieurs autres commerces.

À L'UN DES ÉVÉNEMENTS suivants

- Au IGA d'Acton Vale - le 23 novembre de 10h00 à 18h00
- Au Marché de Noël d'Upton - le 25 et 26 novembre
- Au spectacle de Noël de la Fabrique d'Upton - le 10 décembre à 13h

EN LIGNE

Dès Maintenant

<https://tinyurl.com/44ppec63>

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ.

Le comité de la Guignolée. Responsable, Mélanie Boucher

VOUS DÉSIREZ UN PANIER DE NOËL?

Téléphoner au 450 230-5411, Réal

Inscription du 1^{er} novembre au 8 décembre

A noter que toute demande de panier RESTE CONFIDENTIELLE EN TOUT TEMPS.

Ils seront distribués uniquement aux citoyens d'Upton.

QUOI DONNEZ?

Conserves de toutes sortes, pâtes alimentaires, céréales, riz, denrées non périssables, produits d'hygiène corporelle



En Collaboration avec

PHANEUF
ÉQUIPEMENTS AGRICOLÈS



CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS!

Le Parrainage civique est un mouvement d'amitié qui consiste à jumeler des citoyens bénévoles avec des personnes marginalisées par leurs différences de capacités. Une relation amicale afin de briser l'isolement et qui favorise la prise de confiance en soi pour ainsi pouvoir jouer des rôles sociaux intéressants. Tout est plus accessible quand on a un ami avec qui partager! Parrainage civique recherche actuellement 7 parrains ou marraines de la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un de ses membres filleuls.

Venez faire notre connaissance et n'hésitez surtout pas à nous contacter pour plus d'informations!

450-774-8758

parrainagecivique.org



Club FADOQ d'Upton
Richelieu-Yamaska

Chers membres et amis de la FADOQ d'Upton,

Décembre arrive à grands pas. Notre dîner de Noël aura lieu le 10 décembre.

Les billets seront disponibles à la fin du mois d'octobre. Pour réservation, veuillez contacter madame Francine Desroches au 450 278-0099 ou madame Micheline Guérette au 579 371-5232.

Vous pouvez vous en procurer à la salle communautaire les mardis et les mercredis de 12 h 30 à 13 h 30.

N'oubliez pas les activités le mardi (baseball poche) et le mercredi (pétanque atout) de 13 h à 16 h.

Bienvenue à tous!



Spectacle de Noël

de l'Orchestre Philharmonique de St-Hyacinthe

À Upton, le dimanche 10 décembre 2023 à 13h
à l'église de St-Éphrem d'Upton, au 351, Mgr Desmarais

Prix Adulte 25\$ Moins de 18 ans 15\$



Pour information : 450 549-4533

Pour acheter vos billets : page Facebook de l'Église Saint-Ephrem-d'Upton

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM**



Lampe du sanctuaire

Semaine 5 du novembre Élisabeth Herzet
Semaine du 12 novembre Marie-Ange
et Martial Savoie
Semaine du 19 novembre Gilles Girard
Semaine du 26 novembre Réjean B. Joubert

Dimanche le 5 novembre à 9h
Liturgie de la parole

Upton, Messe mercredi le 8 novembre à 8h30
Manon Savoie X Assistance aux funérailles
Jean-Noël Chicoine X Assistance aux funérailles

Messe du 12 novembre à 9h

Thérèse Gagné X Jean-Réal Gosselin
Jean-Guy Laplante X Marie-Ange et Martial Savoie
Bertrand Bruneau X son épouse Fernande
Adolphe Gilson X Louise St-Laurent
Jean-Noël Chicoine X Louise
Manon Savoie X assistance aux funérailles
Annie Brasseur X assistance aux funérailles

Défunts famille Picard et Phaneuf X Andrée
et Alain

Christiane Petit X Marcel

Maurice Phaneuf X son épouse

Marcel Gauthier X son épouse et ses enfants

Dimanche le 19 novembre à 9h

Liturgie de la parole

Messe du 26 novembre à 9h

Réjeanne Labbé 5e Ann X Luc et Roger
Roger Caron X une amie
Adolphe Gilson X Nicole Maynard
Bertrand Bruneau X assistance aux funérailles
Monique Duhaime X assistante aux funérailles
Ronald Bruneau X assistance aux funérailles
Guy Renonnet X Élisabeth Herzet
Evelyne Jodoin X Marianne et Bruno
Madeleine et Jacques Leclerc X Robert Leclerc
St-Antoine et Sacré-Cœur de Jésus, faveur
obtenue X Réal

BIBLIOTHÈQUE

ADULTES

TITRE	AUTEUR
Plus jamais sans moi (Roman)	Maud Ankaoua A611
Mirages sur la Vallée-de-l'or (Susp./Intrigue)	Claire Bergeron B496.2
Match (Roman)	Lili Boisvert B682.1
Dis-moi qui doit mourir... (Susp./Intrigue)	Marc-André Chabot C428
Les dernières heures (Roman historique)	Ruth Druart D794
Les vents de sable (Roman)	Kristin Hannah H243
Adeline T.2 Le chemin de vérité (Roman historique)	France Lussier L972
Les sept sœurs T.6 La sœur du soleil (Roman historique)	Lucinda Riley R573.1
La malédiction des Dragensblöt T.7 Samuel et Emily (Roman fantastique)	Anne Robillard R654.1
Jusqu'au dernier cri (Roman policier)	Martin Michaud M622.2
La maison d'Hortense T.3 Été 1938, été 1939 (Roman historique)	Maryse Rouy R872

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Ne touche jamais une chauve-souris !	éd. Petits Génis P489
RÔARR! Tyrannosaurus Rex	éd. Clever Factory J560
Comment capturer une sorcière	éd. Scholastic S368
Léon le raton Maison hantée et bonbon à volonté !	Lucie Papineau P217
Cherche et trouve des tout-petits L'Halloween	éd. Auzou A944
Jessie Elliot a peur de son ombre	Elise Gravel G775
Capitaine Bobette en couleurs La nuit noire des narines morveuses	Dav Pilkey P639
Trucs de peur T.1 Perdues dans le noir	Alexandra Larochelle L326
Assassination Classroom Tome 5	Yusei Matsui M434
Cache- cache... Monstre !!	Caroline Zanotti Z27
Kid Paddle Kid N'Roses	Midam 741





DÉCEMBRE SE POINTE DÉJÀ À L'HORIZON ET LES ÉCOCENTRES FERMERONT BIENTÔT LEURS PORTES!

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres qu'à moins que les conditions météorologiques ne forcent une fermeture prématurée, les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale fermeront leurs portes dimanche le 26 novembre, pour la période hivernale.

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent disposer de certains résidus d'origine résidentielle, tels les résidus de bois, de construction ou de démolition, de peintures, d'huiles, de briques ou de béton, de métaux, ou de leurs pneus déjantés et propres (d'un diamètre inférieur à 45 pouces), sont invités à en faire avant cette date. Ceux et celles qui souhaiteraient se départir de tels résidus pendant la période de fermeture des écocentres devront alors défrayer les services d'un entrepreneur privé. Les écocentres de la Régie sont accessibles sans frais, sur présentation d'une preuve de résidence, et sont réservés à l'usage des citoyens des

25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains. Pour des raisons de sécurité liées à la configuration des sites, les remorques d'une dimension supérieure à 4 x 8 pieds ne sont pas admises sur le site de Saint-Hyacinthe et celles dont la dimension est supérieure à 5 X10 pieds ne le sont pas à celui d'Acton Vale. Afin de limiter les délais d'attente, une seule visite par jour, par citoyen, est permise. Il est recommandé aux utilisateurs des écocentres de trier leurs résidus par types de matières avant de se présenter sur les lieux et d'être assistés par un parent ou un ami afin de décharger le véhicule plus rapidement puisque le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules.

Les écocentres de la Régie sont situés au 1880, rue Brouillette, à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte, à Acton Vale. Ils sont ouverts tous les samedis et dimanches, de 8 h 30 à 16 h 30, celui de Saint-Hyacinthe étant également ouvert tous les vendredis, aux mêmes heures.

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner à la Régie, au 450-774-2350, ou consulter le site internet de la Régie, au www.riam.quebec.

Toute l'équipe de la Régie vous souhaite un bel hiver et espère vous retrouver au printemps.

Source: Réjean Pion, directeur général
450 774-2350

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

DÎNER COMMUNAUTAIRE DE NOËL

Un dîner spaghetti est organisé gratuitement à toute la population dans le cadre de la période de Noël. Ce repas vous est offert par le Regroupement Récréatif Upton. **Samedi le 16 décembre au centre communautaire de 11 h à 13 h 30.**

Inscription obligatoire avant le 1^{er} décembre afin de s'assurer d'avoir suffisamment de repas pour tous. Pour inscription : rrupton2023@gmail.com

Marché de Noël d'Upton



DATE : 25 et 26 novembre

Samedi : 10h à 16h30

Dimanche : 10h à 15h

LIEU : Centre communautaire
885, rue Lanoie

INFO : 450 549-5611

****Artisan****

Formulaire disponible sur le site web de la municipalité

Le formulaire doit être remis au bureau municipal ou dans la chute à document.



« Source de culture, source d'inspiration... »

